



24 Sep 2025 -09:02

La Douane confirme son rôle de gardienne de la biodiversité lors de la Semaine européenne du développement durable

Vilvorde, 24 septembre 2025 – La Douane belge met en avant son rôle essentiel dans la protection de l'environnement en luttant activement contre le commerce illégal des essences de bois menacées. Ces contrôles constituent un pilier fondamental de la lutte internationale contre la criminalité environnementale et en faveur du développement durable.

En 2024, la Douane a effectué 617 contrôles sur le bois soumis à la CITES et, en 2025, déjà 584. Les cargaisons suspectes, principalement en provenance des Émirats arabes unis, de l'Inde et du Cameroun, sont vérifiées et, le cas échéant, saisies. Le laboratoire douanier joue ici un rôle clé en identifiant correctement les essences, ce qui permet une évaluation précise de la légalité des échanges.

La compétence de la Douane repose sur la convention internationale CITES, appliquée dans 185 pays et transposée en droit belge. Elle régule le commerce de plus de 40 000 espèces menacées, vivantes ou mortes, offrant ainsi une protection indispensable contre l'exploitation abusive et les dommages écologiques.

Cette action bénéficie du soutien politique des ministres Jan Jambon (Finances et Pensions) et Jean-Luc Crucke (Mobilité, Climat et Transition écologique). Leur présence à la conférence de presse de Vilvorde a souligné l'importance des mesures douanières pour le développement durable.

Jan Jambon : Le commerce illégal du bois et des espèces végétales constitue une menace directe pour le climat, la biodiversité et la santé publique. Grâce aux analyses de pointe menées dans ce laboratoire, les Douanes sont en mesure de détecter et d'intercepter les cas de fraude. Avec l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation, ce laboratoire jouera aussi un rôle essentiel pour protéger durablement nos forêts et contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique. »

Jean-Luc Crucke : La CITES, mise en œuvre par le SPF Santé publique en étroite collaboration avec les douanes, protège bien plus que des espèces menacées. Elle protège nos citoyens, leur santé et notre économie. En imposant des règles strictes sur le commerce du bois et en veillant à leur respect sur le terrain, la Belgique lutte efficacement contre un trafic illégal qui menace à la fois notre biodiversité, la stabilité de nos marchés et la sécurité alimentaire de millions de personnes dans le monde et ici en Belgique.

Grâce à ses analyses de risques, sa collaboration avec la Cellule CITES du SPF Santé publique et des experts externes, ainsi que la transmission des dossiers au Parquet, la Douane confirme son rôle de partenaire indispensable dans la protection de l'environnement et de la biodiversité.





SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<https://finances.belgium.be/fr>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be

